

Si l'avant-projet de loi était proposé à ce ministère en vue d'amender les statuts d'une société incorporée conformément à la partie II de la loi sur les corporations canadiennes, le contenu du bill serait acceptable.

Du fait que ce bill doit être étudié par le Parlement en tant qu'amendement à un bill d'initiative privée du parlement, il ne semble pas opportun que nous mentionnions ou non si notre ministère à quelque objection à cet avant-projet.

J'en ai discuté au début de septembre avec M. Cliff Kennedy conseiller-adjoint, service juridique, ministère des Transports.

**Le président:** Y a-t-il d'autres questions ou observations?

**Le sénateur Flynn:** Monsieur le président je propose qu'on fasse rapport du bill sans amendement.

**Le président:** Est-il convenu de ce qu'on fasse rapport du bill sans amendement.

**Les honorables sénateurs:** Convenu.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente à Information Canada, Ottawa, Canada

*[Faint, mirrored text from the reverse side of the page, including the words 'ASSOCIATION DE TRANSPORTS AERIENS' and 'INTERNATIONAL'. The text is largely illegible due to low contrast and bleed-through.]*

*[Faint, mirrored text from the reverse side of the page, including the words 'Le sénateur Flynn', 'Le président', and 'Les honorables sénateurs'. The text is largely illegible due to low contrast and bleed-through.]*